Amiens : À propos de la décapitation de Samuel Paty, Nabil affirmait « C'est bien fait pour lui, il a eu ce qu'il méritait ». Il voit sa peine réduite en appel

21/01/2021 à 19h02



Les juges de la cour d'appel d'Amiens ont rendu leur arrêt ce mercredi, après le procès de Nabil Mhiri, 43 ans, le 6 janvier dernier : l'Amiénois est condamné à 3 mois de prison ferme. En première instance, en octobre, il avait écopé de 8 mois de prison. Si les avocats du prévenu, Mes Djamila Berriah et Stéphane Enguéléguélé se sont satisfaits de cette peine réduite, ils envisagent de se pourvoir en cassation, estimant que « *l'apologie du terrorisme n'est pas fondée, ni en droit, ni en fait* ».

Des regrets

Lors d'une formation en maison d'arrêt d'Amiens, lors d'une discussion sur l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty par un terroriste islamiste dans les Yvelines, l'Amiénois avait

notamment déclaré : « *C'est bien fait pour lui, il a eu ce qu'il méritait* ». Le prévenu avait dit regretter ses propos à l'audience. Ses avocats avaient mis en avant les problèmes psychiatriques du quadragénaire.

Le Courrier picard